



CHÂTEAU VANIER
CCC #47

CARLETON CONDOMINIUM CORPORATION NO. 47
CORPORATION CARLETON CONDOMINIUM NO. 47

ANNUAL MEETING

DATE: Wednesday, April 19, 2017

PLACE: Recreation Centre Château Vanier

TIME: 7:00 p.m.

The order of business will be as specified in Article I I, Section 1 of By-Law No. 10 of the Corporation.

If interested in taking a more active role in the affairs of your Corporation by serving as a Director, Corporation please contact:

Management Office
Tel: 613-745-1501

Following are the names of the Directors whose office is up for election.

Yvonne Coté

N.B. Names of Candidates must be submitted to the Management Office by April 12, 2017

BOARD OF DIRECTORS CCC 47

RÉUNION ANNUELLE

DATE: jeudi, le 19 avril 2017

ENDROIT: Centre Récréatif de Château Vanier

HEURE: 19 h.

L'Ordre du jour sera conforme à l'article II, Section 1 des Règlements No. 10 de la Corporation.

Si vous êtes intéressé à jouer un rôle plus actif dans les affaires de votre Corporation en agissant comme directeur, veuillez communiquer avec:

Bureau de la gestion
Tél: 613-745-1501

Ci-dessous, les noms des directeurs dont le poste est ouvert pour élection.

Yvonne Coté

Les noms des candidats doivent être soumis au Bureau de la gestion d'ici le 12 avril 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION CCC 47



CHATEAU VANIER
CCC #47

CARLETON CONDOMINIUM CORPORATION NO 47

NOTICE OF ANNUAL MEETING

The Annual Meeting will be held at 7:00 p.m. on Wednesday April 19th 2017, at the Recreation Centre, Château Vanier, Ottawa, Ontario, for the purpose of:

1. Receiving the report of the Directors;
2. Reviewing the 2016 Auditor's Report;
3. Electing 1 Director for a term of 3 years;

The following have advised the Board of their intention to stand:

Yvonne Coté

Unit 902, 158 C McArthur Avenue, Ottawa, Ontario K1L 8E7

4. Appointing the Auditor
5. Other business and question period,
6. Wine & Cheese Reception to follow.

Board of Director

April 2017

FRANÇAIS AU VERSO



CORPORATION CARLETON CONDOMINIUM NO 47

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'Assemblée générale annuelle aura lieu à 19 h le mercredi 19 avril 2017 au Centre récréatif de Château Vanier, à Ottawa (Ontario) dans le but de :

1. Présenter le rapport des administrateurs;
2. Présenter le rapport de 2016 du vérificateur;
3. Élire deux administrateurs pour un mandat de trois ans

Les suivants sont ceux qui ont fait part de leurs intentions de soumettre leur candidature

Yvonne Coté

158 C avenue McArthur, unité 902, Ottawa, Ontario K1L 8E7

4. Nommer le vérificateur;
5. Questions diverses et période de questions.
6. Vin et fromage à suivre.

Conseil d'administration

Avril 2017

ENGLISH ON REVERSE



CARLETON CONDOMINIUM CORPORATION NO 47

**ANNUAL GENERAL MEETING
AGENDA**

1. Call to order
2. Welcome
 - a. in English
 - b. in French
3. Introduction of Board Members
4. Notice of Meeting Duly Circulated
5. Roll Call
 - a. Members Present
 - b. Proxies
6. Approval of Minutes of Previous Annual General Meeting
7. Reports:
 - a. President
 - b. Secretary
 - c. Mechanical Director
 - d. Treasurer - Review Auditor's Report – Approval
 - e. Director of Communications
8. Appointment of Auditor
9. Ratification of proceedings by the Board
10. Election of Directors:
Monique Delisle - Electoral Chairperson
11. Other Business and Question Period
12. Adjournment
13. Wine & cheese

FRANÇAIS AU VERSO



CORPORATION CARLETON CONDOMINIUM NO 47
RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE
ORDRE DU JOUR

1. Appel à l'ordre
2. Bienvenue
 - a. en anglais
 - b. en français
3. Présentation des membres du Conseil d'administration
4. La convocation a-t-elle été dûment distribuée?
5. Présences
 - a. A: Membres présent (es)
 - b. Par procuration
6. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion générale annuelle
7. Rapports:
 - a. Président
 - b. Secrétaire
 - c. Directeur mécanique
 - d. Trésorier - Revue du rapport du vérificateur - Approbation
 - e. Directeur des communications
8. Nomination du vérificateur
9. Ratification des délibérations du Conseil
10. Élection des directeurs ou directrices:
Monique Delisle - Présidente d'élection
11. Autres affaires et période de questions
12. Levée de la rencontre
13. Réception vin et fromage

ENGLISH ON REVERSE

Carleton Condominium Corporation #47



Financial Statements États financiers

**For the year ended December 31, 2016
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016**



Carleton Condominium Corporation #47
Financial Statements
États financiers
For the year ended December 31, 2016
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Contents

Table des matières

Independent Auditor's Report	1	Rapport de l'auditeur indépendant
Financial Statements		États financiers
Balance Sheet	3	Bilan
Statement of General Fund Operations and Changes in General Fund Balance	4	État des résultats du fonds général et de l'évolution du fonds général
Statement of Reserve Fund Operations and Changes in Reserve Fund Balance	5	État des résultats du fonds de réserve et de l'évolution du fonds de réserve
Statement of Cash Flows	6	État des flux de trésorerie
Notes to Financial Statements	7	Notes complémentaires
Supplementary Information	13	Renseignements supplémentaires

Independent Auditor's Report

**To the Owners of
Carleton Condominium Corporation #47**

Report on the Financial Statements

We have audited the accompanying financial statements of Carleton Condominium Corporation #47 which comprise the balance sheet as at December 31, 2016 and the statements of general fund operations and changes in general fund balance, reserve fund operations and changes in reserve fund balance and cash flows for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis of our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Carleton Condominium Corporation #47 as at December 31, 2016, and its results of operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations.

Report on Other Legal Regulatory and Requirements

As required by the Condominium Act of Ontario, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a consistent basis.

Collins Barrow Ottawa LLP

Chartered Professional Accountants, Licensed Public Accountants
March 23, 2017
Ottawa, Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux propriétaires de
Carleton Condominium Corporation #47**

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Carleton Condominium Corporation # 47, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016 et les états des résultats du fonds général et de l'évolution du fonds général, des résultats du fonds de réserve et de l'évolution du fonds de réserve et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Carleton Condominium Corporation # 47 au 31 décembre 2016, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Comme l'exige la Loi sur les condominiums de l'Ontario, nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
le 23 mars 2017
Ottawa (Ontario)

Carleton Condominium Corporation #47

Balance Sheet

Bilan

December 31

au 31 décembre

	General Fund Fonds général	Reserve Fund Fonds de réserve	2016 Total	2015 Total	
	\$	\$	\$	\$	
ASSETS					ACTIF
Cash	431,853	-	431,853	291,224	Encaisse
Due from general (to reserve) fund	(300,000)	300,000	-	-	Dû du fonds général (au fonds de réserve)
Accounts receivable	5,037	-	5,037	836	Débiteurs
Tangible capital assets (Note 2)	2	-	2	2	Immobilisations corporelles (note 2)
	136,892	300,000	436,892	292,062	
LIABILITIES AND FUND BALANCES					PASSIF ET SOLDE DES FONDS
Current					Courant
Accounts payable and accrued liabilities	97,351	-	97,351	58,262	Comptes fournisseurs et frais courus
Government remittances payable	-	-	-	1,137	Sommes à remettre à 'État
Deferred levy (special assessments)	106,148	-	106,148	-	Cotisations reportées (cotisations spéciale)
Due to related parties	1,804	-	1,804	1,804	Dû aux parties liées
	205,303	-	205,303	61,203	
Fund balances					Soldes des fonds
General fund	(68,411)	-	(68,411)	30,859	Fonds général
Reserve fund	-	300,000	300,000	200,000	Fonds de réserve
	(68,411)	300,000	231,589	230,859	
	136,892	300,000	436,892	292,062	

On behalf of the Board:

Approuvé au nom du Conseil:

_____ Director/Administrateur

_____ Director/Administrateur

Carleton Condominium Corporation #47

Statement of General Fund Operations and Changes in General Fund Balance

État des résultats du fonds général et de l'évolution du fonds général

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2016	2015	
	\$	\$	
REVENUE			PRODUITS
Assessments	815,466	750,581	Cotisations
Special Assessments	169,997	-	Cotisations spéciales
Appropriation to reserve	(516,128)	(293,883)	Affectation à la réserve
	469,335	456,698	
Rentals			Locations
Laundry room	20,525	18,093	Buanderie
Superintendent	6,000	5,400	Surintendant
Miscellaneous	221	691	Divers
Interest	2,570	2,759	Intérêts
	498,651	483,641	
EXPENDITURES			CHARGES
General expenses (Schedule)	470,634	440,546	Charges générales (annexe)
Share of joint common elements (Schedule)	127,287	125,988	Part des charges communes (annexe)
	597,921	566,534	
DEFICIENCY REVENUE OVER EXPENDITURES FOR THE YEAR	(99,270)	(82,893)	INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE
Fund balance, beginning of year	30,859	113,752	Solde du fonds, début de l'exercice
Fund balance, end of year	(68,411)	30,859	Solde du fonds, fin de l'exercice

Carleton Condominium Corporation #47

Statement of Reserve Fund Operations and Changes in Reserve Fund Balance

État des résultats du fonds de réserve et de l'évolution du fonds réserve

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	2016	2015	
	\$	\$	
REVENUE			PRODUITS
Appropriation from general fund	516,128	293,883	Affectation du fonds général
EXPENDITURES			CHARGES
Tower			Tour
Balcony repairs	3,074	126,044	Réparation des balcons
Electrical and lighting	164,359	-	Électricité et éclairage
Elevators	7,006	-	Ascenseurs
Exterior waterproofing	-	11,526	Étanchéité externe
Fire protection	12,046	10,547	Protection incendie
Garbage room flooring	-	7,034	Plancher de la salle d'ordures
Garage door repair	3,512	2,306	Réparations des portes de garage
Hallway	25,000	-	Couloir
Inspections	-	1,524	Inspections
Penthouse	-	1,227	Penthouse
Plumbing	16,793	-	Plomberie
Reserve fund study	-	6,870	Étude du fonds de réserve
Security	6,269	-	Sécurité
Windows	64,055	18,796	Fenêtres
	302,114	185,874	
Joint common elements			Éléments communs conjoints
Interest revenue	-	(49)	Produits d'intérêts
Common rooms	1,010	-	Salles communes
Engineering services	612	-	Services d'ingénierie
Expansion Joint	5,648	54,784	Joint de dilatation
Garage drain repair	-	1,505	Réparation du drain de garage
Fire safety	-	2,687	Sécurité incendie
Landscaping	4,012	-	Aménagement paysager
Lighting upgrades	-	6,716	Amélioration des luminaires
Mechanical equipment	908	-	Équipement mécanique
Metering	-	17,561	Compteur électrique
Parging brick and masonry	653	-	Brique et maçonnerie
Podium replacement	99,421	3,578	Remplacement du podium
Pool repairs	-	2,352	Réparations de piscines
Ramp boilers	-	14,326	Chaudières à rampe
Retaining wall	283	-	Mur de soutien
Security (locks, keys, fobs)	1,467	-	Sécurité (serrures, clés, fobs)
Windows	-	4,549	Fenêtres
	114,014	108,009	
	416,128	293,883	
EXCESS OF REVENUE OVER EXPENDITURES FOR THE YEAR	100,000	-	EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES POUR L'EXERCICE
Fund balance , beginning of year	200,000	200,000	Solde du fonds , début de l'exercice
Fund balance , end of year	300,000	200,000	Solde du fonds , fin de l'exercice

Carleton Condominium Corporation #47

Statement of Cash Flows

État des flux de trésorerie

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	2016	2015	
	\$	\$	
Cash flows from operating activities			Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
Deficiency of revenue over expenses for the year	(99,270)	(82,893)	Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice
Transfer to reserve fund	100,000	-	Transfert au fonds de réserve
	730	(82,893)	
Changes in non-cash working capital items:			Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement:
Accounts receivable	(4,201)	542	Débiteurs
Accounts payable and accrued liabilities	39,089	10,121	Comptes fournisseurs et frais courus
Government remittances payable	(1,137)	12	Sommes à remettre à l'État
			Cotisations reportées
Deferred levy (special assessments)	106,148	-	(cotisations spéciales)
Due to related parties	-	(9,396)	Dû aux parties liées
	140,629	(81,614)	
Increase (decrease) in cash during the year	140,629	(81,614)	Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice
Cash, beginning of year	291,224	372,838	Encaisse, au début de l'exercice
Cash, end of year	431,853	291,224	Encaisse, à la fin de l'exercice

Carleton Condominium Corporation #47

Notes to Financial Statements

Notes complémentaires

December 31, 2016

31 décembre 2016

1. GOVERNING STATUTES AND NATURE OF ACTIVITIES

The corporation was incorporated in 1972 under the Condominium Act of Ontario, without share capital.

The purpose of the corporation is to manage and maintain common elements and to provide common services for the benefit of the owners of the 172 units of a highrise building.

STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La corporation est constituée sans capital-actions en 1972 en vertu de la Loi sur les condominiums de l'Ontario.

La corporation effectue la gestion et l'entretien des éléments communs et fournit des services communs aux propriétaires des 172 unités d'un édifice.

2. ACCOUNTING POLICIES

Accounting Principles

The financial statements were prepared in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations which are part of Canadian generally accepted accounting principles taking into account particular requirements of the Condominium Act of Ontario.

Financial Instruments

Measurement of financial instruments

Financial instruments are financial assets or liabilities of the organization where, in general, the organization has the right to receive cash or another financial asset from another party or the Board has the obligation to pay another party cash or other financial asset.

The organization initially measures its financial assets and liabilities at fair value, except for certain non-arm's length transactions that are measured at the exchange amount.

The organization subsequently measures its financial assets and financial liabilities at amortized cost, except for investments that are quoted in an active market, which are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in excess of revenue over expenses.

The financial assets and financial liabilities measured at amortized cost consist of cash, term deposits, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities, the government remittances payable and the due to related parties.

MÉTHODES COMPTABLES

Principes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers considèrent également les particularités découlant des exigences de la Loi sur les condominiums de l'Ontario.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers de l'organisation qui, en général, représentent un droit contractuel à recevoir une somme d'argent ou un autre actif financier d'une autre partie ou l'obligation de verser à une autre partie une somme d'argent ou un autre actif financier.

L'organisation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions avec lien de dépendance qui sont évaluées à la valeur d'échange.

L'organisation mesure par la suite ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les débiteurs, les comptes fournisseurs et frais courus, les sommes à remettre à l'État et le dû aux parties liées.

Carleton Condominium Corporation #47

Notes to Financial Statements

Notes complémentaires

December 31, 2016

31 décembre 2016

2. ACCOUNTING POLICIES (continued)

Impairment

Financial assets measured at cost are tested for impairment when there are indicators of impairment. The amount of the write-down, if any, is recognized in excess of revenue over expenses. The previously recognized impairment loss may be reversed, to the extent of the improvement, directly or by adjusting the allowance account. The reversal may be recorded provided it is no greater than the amount that had been previously reported as a reduction in the asset and it does not exceed original cost. The amount of the reversal is recognized in excess of revenue over expenses.

Tangible Capital Assets

The building and share of common elements and equipment and furniture of the corporation are owned proportionately by the unit owners and are reflected in the balance sheet at the nominal value of \$1 each.

The costs of major additions are charged directly to expenditures in the year in which they are incurred.

General Fund

Revenues and expenses related to operations and administrative activities are reported in the General Fund. Minor repairs and replacements are charged to maintenance and repairs in the General Fund.

Reserve Fund

As required by the Condominium Act of Ontario, the corporation has established a Reserve Fund for financing future major repairs and replacements of the common elements. The assessments to finance major repairs and replacements are determined annually. Only major repairs and replacements of the common elements are charged directly to the Reserve Fund.

The corporation segregates monies accumulated for the purpose of financing future charges, in an investment account in the reserve, for use to finance such charges. Interest earned on such restricted funds is credited directly to the reserve.

MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Perte de valeur d'un actif financier

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à des tests de dépréciation lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur. Le montant de la réduction est comptabilisé dans l'état des résultats. La dépréciation précédemment constatée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de la provision pour créances douteuses, pourvu que l'actif n'excède pas le montant établi avant la constatation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le bâtiment, la part des éléments communs, l'équipement et le mobilier sont détenus proportionnellement par les propriétaires des unités et sont présentés au bilan à la valeur nominale de 1 \$ chacun.

Les coûts d'achat majeurs sont imputés directement aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Fonds Général

Le fonds général tient compte des produits et des charges reliées à l'administration et à la prestation de service. Les réparations mineures et les remplacement sont imputés au compte d'entretien et réparations du fonds général.

Fonds de Réserve

Tel que requis par la Loi sur les condominiums de l'Ontario, la corporation a créé un fonds de réserve afin de financer les réparations et les remplacement majeurs des éléments communs. La cotisation pour le provisionnement des réparations et remplacement majeurs est déterminée annuellement. Seulement les réparations et les remplacement majeurs des éléments communs sont imputés directement dans le fonds de réserve.

L'organisation sépare les fonds accumulés pour les charges de financement futur, dans un compte de placement à même ce fonds de réserve. Les intérêts gagnés sur ces fonds à usage restreint sont crédités à la réserve.

Carleton Condominium Corporation #47

Notes to Financial Statements

Notes complémentaires

December 31, 2016

31 décembre 2016

2. ACCOUNTING POLICIES (continued)

Revenue Recognition

The organization follows the restricted fund method of accounting for contributions. Restricted contributions related to reserves are recognized as revenue of the Reserve Fund. Unrestricted contributions are recognized as revenue of the General Fund in the year received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured. Investment income earned on the Reserve Fund assets is recognized as revenue of the Reserve Fund. Other investment income is recognized as revenue of the General Fund when earned.

Use of Estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. Actual results could differ from management's best estimates as additional information becomes available in the future and any changes would be recorded in operations in the year resolved. The financial statements have, in management's opinion, been properly prepared using careful judgment within reasonable limits of materiality and within the framework of the accounting policies.

Contributed Services

Directors, committee members and owners volunteer their time to assist in the corporation's activities. While these services benefit the corporation considerably, a reasonable estimate of their amount and fair value cannot be made and, accordingly, these contributed services are not recognized in the financial statements.

3. BANK ACCOUNTS

The corporation's bank accounts are held at one chartered bank. The bank account earns interest at a nominal rate.

MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La corporation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux réserves sont constatés à titre de produits du fonds de réserve. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placement tirés des actifs du fonds de réserve sont constatés à titre de produits dans le fonds de réserve. Les autres produits de placement sont constatés à titre de produits dans le fonds général lorsqu'ils sont gagnés.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers en conformité aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants indiqués dans les états financiers et les notes afférentes. Bien que ces estimations soient faites par la direction d'après les connaissances qu'elle a des événements actuels, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les états financiers ont été préparés adéquatement, selon la direction, en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de la matérialité et dans le cadre des conventions comptables.

Apport de services

L'administration, les membres du comité et les propriétaires donnent de leur temps pour aider dans les activités de la société. Bien que ces services bénéficient la société considérablement, une estimation raisonnable de leur montant et de la juste valeur ne peut être faite et, en conséquence, ces services contribués ne sont pas reconnus dans les états financiers.

COMPTES BANCAIRES

Les comptes de banque de la corporation sont détenus dans une banque à charte. Le comptes bancaire gagnent des intérêts à un taux nominal.

Carleton Condominium Corporation #47

Notes to Financial Statements

Notes complémentaires

December 31, 2016

31 décembre 2016

4. RESERVE FOR MAJOR REPAIRS AND REPLACEMENTS

The Directors have established the annual assessment at \$516,128 for funding of the reserve in 2016.

As required under the Condominium Act of Ontario, a Reserve Fund study of the property was conducted by a firm of engineering consultants in 2015. The Directors have chosen to not adopt this study and have drafted a notice of future funding of the reserve fund (Form 15). The study had projected a reserve fund contribution in 2016 of \$682,605. Actual 2016 contributions were \$516,128. The study also projected a reserve fund balance on December 31, 2016 of \$611,470. The current balance in the reserve fund is lower than projected by the study. The Directors completed the notice of future funding of the reserve fund (Form 15) in 2016. The form had projected a reserve fund contribution in 2016 of \$445,000. Actual 2016 contributions were \$516,128. The current balance in the reserve fund is lower than projected by the study.

RÉSERVE POUR RÉPARATIONS SIGNIFICATIVES ET REMPLACEMENTS

Les administrateurs ont établi la cotisation annuelle à 516 128 \$ pour l'approvisionnement de la réserve en 2016.

Comme l'exige la Loi sur les condominiums de l'Ontario, une étude du fonds de réserve de la propriété a été menée par une firme de génie-conseil en 2015. Les administrateurs ont choisi de ne pas adopter cette étude et ils ont rédigé un avis de financement futur du fonds de réserve (formulaire 15). L'étude prévoyait une contribution au fonds de réserve au 31 décembre 2016 de 682 605 \$. Les contributions réelles de 2016 étaient de 516 128 \$. L'étude prévoyait également un solde du fonds de réserve de 611 470 \$ au 31 décembre 2016. Le solde actuel du fonds de réserve est inférieur à celui prévu par l'étude. Les administrateurs ont complété l'avis de financement futur du fonds de réserve (formulaire 15) en 2016. Le formulaire prévoyait une contribution au fonds de réserve en 2016 de 445 000 \$. Les contributions réelles de 2016 étaient de 516 128 \$. Le solde actuel du fonds de réserve est inférieur à celui prévu par l'étude.

5. JOINT COMMON ELEMENTS

The common elements are jointly operated by Carleton Condominium Corporations No. 12, No. 15 and No. 47, with annual expenses being equally shared.

ÉLÉMENTS COMMUNS CONJOINTS

Les charges pour éléments communs sont conjointement encourues par Carleton Condominium Corporation No. 12, No. 15 et No. 47 et sont distribuées également.

Carleton Condominium Corporation #47

Notes to Financial Statements

Notes complémentaires

December 31, 2016

31 décembre 2016

6. COMMITMENT

The Corporation has commitments for the following services:

	\$
Administration (2017)	
Tower	34,303
Joint common elements	15,412
HVAC maintenance	
Tower	1,550
Joint common elements	4,500
Snow plowing	
Joint common elements	5,650
Pool maintenance	
Joint common elements	8,320
Fire alarm and sprinkler control	28,000
Fire alarm monitoring	475

These amounts are exclusive of any taxes.

The administration contract term is for January 1, 2016 to December 31, 2019. The above amount is applicable for 2017, set to increase for 2018 by the sum of the previous two years CPI less 1 percent and remain the same for 2019.

The fire alarm and sprinkler control contract effective for an initial term of 5 years. The fee for 2016 to 2019 will escalate based upon CPI. The fire alarm monitoring contract effective for an initial term of 5 years. The fee for 2016 to 2019 will be the same.

ENGAGEMENT

La corporation s'est engagée dans les dépenses suivantes:

	\$
Frais d'administration (2017)	
Tour	34 303
Éléments communs conjoints	15 412
Entretien CVC	
Tour	1 550
Éléments communs conjoints	4 500
Déneigement	
Éléments communs conjoints	5 650
Entretien piscine	
Éléments communs conjoints	8 320
Contrôle du système d'alarme incendie et d'arrosage	28 000
Surveillance du système d'alarme incendie	475

Ces montants n'incluent aucune taxe.

La durée du contrat d'administration est du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. Le montant ci-dessus est applicable pour l'année 2017 et il devrait augmenter pour l'année 2018 par la somme d'IPC des deux années précédentes moins un pourcent et rester le même pour l'année 2019.

Le contrat pour le système d'alarme incendie et d'arrosage est en vigueur pour une durée initiale de 5 ans. Les frais de 2016 à 2019 vont augmenter selon l'IPC. Le contrat de surveillance du système de l'alarme incendie est aussi en vigueur pour 5 ans. Les frais pour 2016-2019 seront les mêmes.

7. RISKS AND CONCENTRATION

The organization is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the organization's risk exposure and concentrations as at December 31, 2016.

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The organization's main credit risks relate to its accounts receivable.

RISQUES ET CONCENTRATIONS DE RISQUES

L'organisation est exposée à divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisation aux risques et aux concentrations de risque au 31 décembre 2016.

Risque de crédit

Le risque de crédit, est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie en omettant de remplir une obligation. Les risques de crédit principaux pour l'organisation ont trait à ses comptes débiteurs.

Carleton Condominium Corporation #47

Notes to Financial Statements

Notes complémentaires

December 31, 2016

31 décembre 2016

7. RISKS AND CONCENTRATION (continued)

RISQUES ET CONCENTRATIONS DE RISQUES (suite)

Liquidity risk

Liquidity risk relates to the risk that the organization will encounter difficulty in meeting its obligations associated with financial liabilities. The organization is exposed to this risk mainly in respect of its accounts payable and accrual liabilities.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme éprouve des difficultés à respecter des engagements liées à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque au respect de ses comptes fournisseurs et frais courus.

Changes in risk

There have been no significant changes in the organization's risk exposures from the 2015 fiscal year.

L'évolution du risque

Il n'y a eu aucun changement important dans l'exposition au risque de l'organisation depuis l'exercice 2015.

Carleton Condominium Corporation #47

Supplementary Information

Renseignements supplémentaires

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

GENERAL EXPENSES

CHARGES GÉNÉRALES

	2016	2015	
	\$	\$	
Salaries and benefits			Salaires et avantages sociaux
Superintendent	44,269	43,925	Surintendant
Employee benefits	4,038	6,889	Avantages sociaux
Casual labour	3,560	5,046	Main-d'oeuvre occasionnelle
	51,867	55,860	
Utilities			Services publics
Electricity	119,728	99,595	Électricité
Gas	18,020	28,600	Gaz
Water	70,309	68,502	Eau
	208,057	196,697	
Maintenance and repairs			Entretien et réparations
Cleaning and supplies	2,534	2,050	Fournitures de nettoyage
Doors and locks	3,477	5,025	Portes et serrures
Electrical repairs	1,763	1,324	Réparations électriques
Elevators	13,782	14,287	Ascenseurs
Equipment	5,834	175	Équipement
Fire alarm system	13,744	4,125	Système d'alarme
Flooring	10,702	2,762	Plancher
Garbage	2,644	3,164	Déchets
General	7,931	10,332	Général
Mechanical and ventilation	6,622	6,410	Mécanique et ventilation
Painting	5,218	1,123	Peinture
Paving and asphalt	2,992	-	Pavage et asphalte
Pest control	623	1,328	Extermination parasitaire
Plumbing	13,338	7,512	Plomberie
	91,204	59,617	
Administration			Administration
Administration fees	38,165	38,165	Frais d'administration
Miscellaneous	6,970	8,064	Divers
Professional fees	3,337	11,178	Honoraires professionnels
Stationery and supplies	6,811	813	Papeterie et fournitures
Telecommunications	2,402	1,556	Télécommunications
	57,685	59,776	
Insurance	61,821	68,596	Assurance
	470,634	440,546	

Carleton Condominium Corporation #47

Supplementary Information

Renseignements supplémentaires

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le 31 décembre

JOINT COMMON ELEMENTS

ÉLÉMENTS COMMUNS CONJOINTS

	2016	2015	
	\$	\$	
Administration			Administration
Administration fees	51,420	51,420	Frais d'administration
Bank fees	1,335	1,331	Frais bancaires
Mileage and parking	2,206	2,030	Kilométrage et stationnement
Professional fees	2,931	11,663	Honoraires professionnels
Stationery and supplies	10,804	5,148	Papeterie et fournitures
Telecommunications	10,785	9,567	Télécommunications
	79,481	81,159	
Salaries and benefits			Salaires et avantages sociaux
Salaries	48,163	48,750	Salaires
Employee benefits	9,135	9,552	Avantages sociaux
Casual labour	1,290	2,213	Main-d'oeuvre occasionnelle
	58,588	60,515	
Exterior			Extérieur
Snow contract	4,656	8,623	Contrat de déneigement
Snow removal	16,107	9,276	Transport de neige
	20,763	17,899	
Landscaping			Aménagement paysager
Contract	45,087	43,154	Contrat
Supplies	6,654	9,056	Fournitures
	51,741	52,210	
Maintenance			Entretien
Cleaning and supplies	3,207	2,894	Fournitures de nettoyage
Doors and locks	14,393	4,080	Portes et serrures
Electrical repairs	2,228	4,114	Réparations électriques
Equipment	8,633	3,361	Équipement
Fire alarm system	12,390	8,224	Système d'alarme incendie
General	8,444	13,575	Général
Gym maintenance	780	731	Entretien de la salle d'entraînement
HVAC maintenance	185	1,999	Système CVC
Miscellaneous	4,807	9,973	Divers
Paint caulking	1,450	-	Calfeutrage peinture
Pest control	118	-	Antiparasitaire
Waste management	1,210	-	Ordures
	57,845	48,951	

Carleton Condominium Corporation #47

Supplementary Information

Renseignements supplémentaires

For the year ended December 31

Pour l'exercice clos le December 31

JOINT COMMON ELEMENTS (continued)

ÉLÉMENTS COMMUNS CONJOINTS (suite)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>	
	\$	\$	
Garage			Garage
Doors	8,314	2,241	Portes
Maintenance	-	8,568	Entretien
Mechanical and ventilation	10,102	2,120	Ventilation mécanique
	<u>18,416</u>	<u>12,929</u>	
Pool and sauna			Piscine et sauna
Electricity	36,241	40,439	Électricité
Maintenance	6,397	4,768	Entretien
Supervision	32,289	33,873	Supervision
Supplies	3,300	5,600	Fournitures
Telecommunications	587	371	Télécommunications
Water	-	2,175	Eau
	<u>78,814</u>	<u>87,226</u>	
Recreation Centre			Centre récréatif
Electricity	13,181	14,708	Électricité
Equipment and furniture	3,923	2,161	Équipement et mobilier
Income - party room	(4,625)	(3,139)	Produits - salle de réception
Maintenance	3,733	3,345	Entretien
	<u>16,212</u>	<u>17,075</u>	
Total joint common elements	381,860	377,964	Total des éléments communs conjoints
Corporation's share (1/3)	127,287	125,988	Part de la corporation (1/3)

CARLETON CONDOMINIUM CORPORATION NO. 47



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du C.C.C N°. 47

Mercredi, le 20 avril 2016 à 19 h

MEMBRES DU CONSEIL

PRÉSENTS :

Marc Desjardins	- président
Joan Teske	- secrétaire
Diane Richer	- trésorière
Deni Belecque	- direction des communications
Gleness Lapensée	- direction de la mécanique
Yvonne Coté	- officier
Mélanie Pilon	- gestion

OUVERTURE :

Marc Desjardins ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue à toutes et tous présents.

Il accueille les invités spéciaux :

Yves Larose - président de la Tour A

David Lefebvre - président de la Tour B

Nelia da Silva - Gestion immobilière Integral

Mathieu Fleury, conseiller municipal

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marc Desjardins a présenté le conseil d'administration ainsi que l'équipe de gestion.

AVIS DE CONVOCATION DÛMENT CIRCULÉ

Joan Teske a certifié que l'avis de convocation, pour la réunion du 20 avril 2016, avec un instrument de procuration, a été distribué à tous les propriétaires de la société.

QUORUM

Il y avait 86 membres présents et 6 membres par procuration, pour un total de 92, ce qui constitue un quorum.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de l'AGA du 23 avril 2015 a été affiché afin que les membres puissent le lire. Marc Desjardins demande une motion pour approuver le procès-verbal. Proposé par Madeleine Ladouceur, unité 1006, appuyé par Yolande Noel, unité 103, que le procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 2015 soit approuvé. MOTION ADOPTÉE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Marc Desjardins a présenté le rapport du président, soulignant les points suivants qui ont été faits au cours de l'année :

Tour C – C.C.C N°. 47

- Balcons orientés vers l'ouest
- Étude du fonds de réserve
- Machines à laver remplacées
- Inspection annuelle d'incendie
- Mise en œuvre de Shiftsuite
- Les sols et les bacs de la salle de garage ont été refaits
- Problèmes d'eau chaude - Réservoirs d'eau chaude refaits - doublure refaite
- Nouveau contrat pour réservoir d'eau chaude - garantie à vie
- Isolation refaite dans la salle des vélos et dans le couloir allant à la porte latérale
- Nouveau fournisseur de service d'incendie - Mircom - faire les inspections d'incendie
- Les piles de plomberie ont été nettoyées
- Caméras de sécurité améliorées et modifiées
- Inspection des appareils électriques et hydro volts et des scanners infrarouges
- Incidents de chiens - pas de chiens visiteurs
- Les réparations sur les murs et les plafonds de 08 unités - les fuites dans les chambres - ciment et étanchéité refait à neuf
- Lumières extérieures refaites - D.E.L.
- Préparation pour le système FOBs
- Le générateur d'urgence a été réparé - ne répond pas à 100% - fonctionne toujours bien
- Refaire les terrasses d'appartements du dernier étage

Éléments communs conjoints

- Joints de dilatation réalisés l'année dernière - Brook devra refaire des joints de dilatation à leur coût
- Égout du garage supérieur - fini
- Réparations effectuées sur la piscine - tuiles refaites et peintes
- Aucun sauveteur à la fin de l'année - utiliser le système de copain
- Caméras installées dans la piscine
- Nouvelles règles de stationnement - dans les brochures diffusées plus tôt cette année
- Les piliers du garage inférieur ont été réparés
- Le travail de podium sera fait sur le côté est de la piscine - à être réparé cette année
- Problèmes de plomberie constants - ne pas jeter la graisse et les grains de café dans les éviers
- 17e étage - installation de trois nouvelles lumières - lumière centrale préférée
- Remplacement des fenêtres - pas beaucoup de fenêtres anciennes restantes - celles-ci seront remplacées

Projets possibles à venir :

- Réparations de balcons
- Travail entre A et B à faire
- Travaux mineurs à effectuer sur les murs de soutènement - principalement des balustrades
- Travaux de podium, fuites de trottoir - travaux à venir
- Drains à faire
- Doublure étanche à faire

M. Desjardins a ensuite remercié les autres membres du Conseil pour leur dévouement, leur travail acharné et leur coopération. Le travail accompli est dû en grande partie au travail d'équipe. Il a également remercié Mélanie Pilon, gestionnaire immobilier, Christine Levesque, administratrice de bureau et le surintendant, Joey Miron, qui fait un excellent travail de garder le bâtiment propre et agréable.

RAPPORTS DES DIRECTEURS

SECRÉTAIRE

Joan Teske n'avait pas d'autre commentaire.

DIRECTION DE LA MÉCANIQUE

Gleness Lapensee n'avait pas d'autre commentaire.

TRÉSORIÈRE

Diane Richer a expliqué les états financiers aux participants. Les recettes ont été plus élevées que budgétisées en raison de la hausse des frais en milieu d'année. La société a dépensé beaucoup du fonds de réserve, comme expliqué dans le rapport du président. Elle a expliqué toutes les dépenses et qu'elles étaient plus élevées en 2015. Elle a présenté le rapport financier vérifié de 2015, joint à l'avis de convocation.

À la suite du rapport du vérificateur indépendant, déposé par Collins Barrows, LLP, la trésorière est d'avis que la situation financière de la CCC 47, au 31 décembre 2015, est juste à tous les égards importants dans ses résultats d'exploitation et conformément aux principes-comptables généralement reconnus du Canada. Comme l'exige la Loi sur les condominiums de l'Ontario, ces principes ont été appliqués sur une base conforme à celle de l'année précédente.

RATIFICATION DES PROCÈS PAR LE CONSEIL

Proposée par Judy Hiliker, unité 202, appuyée par Marie-Paule Perrier, unité 1905, que tous les actes, contrats, règlements, procédures, nominations, élections et les paiements adoptés, accomplis et pris par les administrateurs et dirigeants de la Société depuis la dernière assemblée générale annuelle des membres le 23 avril 2015 sont les mêmes que ceux énoncés ou mentionnés dans les procès-verbaux du conseil d'administration, ou dans les états financiers présentés à cette réunion, et sont, par la présente, approuvés, ratifiés et confirmés. MOTION ADOPTÉE

ÉLECTION DE DIRECTEURS

Monique Delisle a été présentée pour présider l'élection des directeurs. Elle a informé les propriétaires qu'il y aurait des élections pour 2 directeurs pour des mandats de trois ans chacun.

Les candidatures ont été reçues de Diane Richer, unité 1405, et Deni Belecque, unité 1703.

Monique Delisle a demandé trois fois s'il y avait d'autres propositions. Aucune autre nomination n'a été reçue. Proposée par E. Millette, unité 1605, et appuyée par Madeleine Ladouceur, unité 1006, que les candidatures soient fermées. MOTION ADOPTÉE

Les nominations étant fermées et seulement deux candidats pour deux postes, Mme Delisle a demandé que Mme Richer et M. Belecque soient élus directeurs par acclamation pour un mandat de trois ans chacun. Proposée par Gisele Brisson, unité 1005, et appuyée par Ginette Cardinal, unité 801. MOTION ADOPTÉE.

NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Proposée par Genevieve Daggett, unité 1505, appuyée par Gisele Brisson, unité 1005, que le Conseil soit autorisé à retenir les services d'un vérificateur pour la société pour l'année 2016 à une rémunération qui sera déterminée par eux. MOTION ADOPTÉE

AUTRES AFFAIRES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Carol Butter, unité 906

Où sera placée le contenant dans notre stationnement? Elle peut ne pas être dans le même endroit en raison de notre joint de dilatation. Le Conseil des gouverneurs décidera.

Gerry Golland, unité 105

Il aimerait nager seul le soir et voulait savoir s'il y aurait une renonciation à signer pour cela. Le comité de la piscine examinera toutes les règles et tous les règlements. Les membres du comité examinent les risques possibles de ne pas avoir de sauveteurs présents. Plus à venir sur cette question plus tard cette année.

Monique Leblanc, unité 1802

Après la mise en œuvre du système FOB, la société a couvert les trous de serrure. Existe-t-il un plan B en cas de défaillance du système FOB? Il y a quelques problèmes mineurs qui doivent être corrigés, mais tous doivent être résolus. Le système a été choisi pour la sécurité et pour se débarrasser du système clé, qui n'avait pas été changé en 20 ans.

Susan Roll, unité 1403

Suggestions de règlements appropriés pour le sauna parce que la porte est laissée ouverte. Le sauna est utilisé comme une salle de séchage avec les enfants. Le Conseil des gouverneurs se penchera sur la mise en place d'affiches.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Marc Desjardins lève la séance à 20 h 42.



PROXIES

If you are unable to attend the general meeting, it is your right to give your proxy to another person who can attend the meeting and vote on your behalf if a vote is held.

If you wish to give your proxy to the Board, then all you need to do is sign and date the form.

If you wish to give your proxy to someone else, write the name of the person to whom you wish to give the proxy in the space (Section 2), then sign and date the form (Section 5).

You can request that your proxy be returned to you at any time.

If you require any additional information, please contact the Management Office.

VOTES PAR PROCURATION

S'il vous est impossible d'être présent (e) à la réunion générale, vous avez le droit de déléguer quelqu'un qui prévoit être présent à la réunion et qui pourra voter en votre nom, comme procureur, si un vote a lieu.

Si vous désirez donner votre droit de vote par procuration au Conseil, vous n'avez qu'à signer et dater le formulaire.

Si vous désirez déléguer votre droit à une autre personne, écrivez le nom de la personne que vous déléguer comme procureur dans l'espace (section 2), ensuite signer et dater le formulaire (section 5).

En tout temps, vous pouvez demander qu'un droit de vote par procuration vous soit retourné.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le Bureau d'administration.

**PROXY FOR GENERAL MATTERS
AND FOR THE ELECTION OF DIRECTORS**

(under subsection 52 (6) of the Condominium Act, 1998)

To Carleton Condominium Corporation No. 47
(known as the "Corporation")

1. I am (We are) the registered owner(s), authorized to act on behalf of the registered owner(s),
the mortgagee(s), authorized to act on behalf of the mortgagee(s),
(Strike out whichever is not applicable.)
of Unit _____, Level _____, Carleton Condominium Corporation 47,
Apartment _____ 158C McArthur, Ottawa, Ontario K1L 8E7.

2. I (We) appoint, if present, _____;

or failing him or her, _____, if present, to be a proxy (known as the "Proxy"
and to attend and vote on my (our) behalf at the meeting of owners to be held on the 19th day of April, 2017 and at any
adjournment of the meeting (known as the "Meeting").

3. The Proxy may vote on my (our) behalf in respect of all matters that may come before the Meeting, subject to the instructions set
out below, as I (we) could do if personally present at the Meeting.

4. I (We) instruct the Proxy to nominate, if necessary, and to vote for the candidates named below and in the order set
out below. The candidates are or may be candidates for those positions on the board of directors for which all owners may vote at
the Meeting.

Candidates for Positions on the Board for which all Owners may Vote

a) Name _____ c) Name _____
b) Name _____ d) Name _____

5. I (We) revoke all proxies previously given.

Dated this _____ day of _____, 2017.

(signature)
(printed name)
(signature)
(printed name)

Note: Print the name of any individual whom you wish to elect to the board of directors. Your Proxy may only vote for individuals
whose names are set out above and who, at the time of the vote, are candidates. If you list more names than positions available on
the board of directors, your Proxy will vote in the order set out above up to the number of available positions.

(If you are authorized to act on behalf of the registered owner(s) or mortgagee(s), attach a copy of the document that gives you authorization.)

PROCURATION POUR LES QUESTIONS GÉNÉRALES ET L'ÉLECTION D'ADMINISTRATEURS

(en vertu du paragraphe 52(6) de la Loi de 1998 sur les condominiums)

À la Corporation Carleton Condominium No 47
(connue sous le nom de * Corporation +)

1. Je suis (Nous sommes) le(s) propriétaire(s) enregistré(s), autorisé(s) à agir au nom du (des) propriétaire(s) enregistré(s),
le(s) créancier(s) hypothécaire(s), autorisé(s) à agir au nom du (des) créancier(s) hypothécaire(s),
(Rayer ce qui ne s'applique pas.)

de l'Unité _____, niveau _____, de la Corporation Carleton Condominium no 47,
appartement _____, 158C avenue McArthur, Ottawa (Ontario) K1L 8E7.

2. Je nomme (Nous nommons), si la personne est présente, _____;

ou si elle n'est pas là, _____, si elle est présente, pour être fondée de pouvoir et
pour assister et voter en mon (notre) nom à l'assemblée des propriétaires qui aura lieu le 19ième jour d'avril 2017 et à toute
assemblée ajournée (connue sous le nom d'Assemblée).

3. Le Fondé de pouvoir peut voter en mon (notre) nom à l'égard de toutes les affaires qui seront traitées à l'Assemblée, sous réserve
des directives ci-dessous, comme je ferais (nous ferions) si j'assistais (nous assistions) personnellement à l'Assemblée.

4. Je donne (Nous donnons) la directive au Fondé de pouvoir de nommer, si nécessaire, les candidats mentionnés ci-dessous et de
voter pour eux selon l'ordre établi ci-dessous. Les candidats peuvent être des candidats pour les postes au Conseil d'administration
pour lesquels les propriétaires peuvent voter à l'Assemblée.

Candidats aux Postes du Conseil pour lesquels tous les Propriétaires Peuvent Voter

(a) Nom _____

(c) Nom _____

(b) Nom _____

(d) Nom _____

5. Je révoque (Nous révoquons) toutes les procurations remises précédemment.

Daté ce _____ jour de _____, 2017

_____ (signature)

_____ (nom en lettres moulées)

_____ (signature)

_____ (nom en lettres moulées)

Note : Inscrivez le nom de toute personne que vous voulez élire au Conseil d'administration. Votre Fondé de pouvoir peut seulement
voter pour les personnes dont le nom figure ci-dessus et qui, au moment du vote, sont candidats. Si vous inscrivez plus de noms que
le nombre de postes ouverts au Conseil d'administration, votre Fondé de pouvoir votera selon l'ordre établi ci-dessus jusqu'au
nombre de postes disponibles.

(Si vous êtes autorisé à agir au nom du (des) propriétaire(s) enregistré(s) ou du (des) créancier(s) hypothécaire(s), prière de joindre une copie du
document vous accordant cette autorisation.)

CONDOMINIUM ACT 1998

LEASE OF UNITS

Notification by owner

83. (1) The owner of a unit who leases the unit or renews a lease of the unit shall, within 30 days of entering into the lease or the renewal, as the case may be:

- a) notify the corporation that the unit is leased;
- b) provide the corporation with the lessee's name, the owner's address and a copy of the lease or renewal or a summary of it in the form prescribed by the Minister; and
- c) provide the lessee with a copy of the declaration, by-laws and rules of the corporation. 1998, c. 19, s. 83 (1).

Termination of lease

(2) If a lease of a unit is terminated and not renewed, the owner of the unit shall notify the corporation in writing. 1998, c. 19, s. 83 (2).

LOCATION D'UNITES

Avis du propriétaire

83. (1) Le propriétaire d'une unité qui loue celle-ci ou en reconduit le bail dans les 30 jours qui suivent la conclusion du bail ou la reconduction, selon le cas:

- a) il avise l'association que l'unité est louée;
- b) il fournit à l'association le nom du preneur à bail, l'adresse du propriétaire et une copie du bail ou du bail reconduit ou un résumé de celle-ci rédigé selon la formule que prescrit par le ministre;
- c) il fournit au preneur à bail une copie de la déclaration, des règlements administratifs et des règles de l'association. 1998, chap. 19, par. 83 (1).

Résiliation du bail

(2) Si le bail d'une unité est résilié et qu'il n'est pas reconduit, le propriétaire de l'unité en avise l'association par écrit. 1998, chap. 19, par. 83 (2).